

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2025/432/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la demande de l'Entreprise SATO GRAND COURONNE – 7 Avenue du Général Leclerc– 76530 GRAND COURONNE, en date du 31 juillet 2025, qui souhaite effectuer des travaux de branchement ENEDIS sous trottoir Boulevard Thiers -D925C à Eu.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise SATO GRAND COURONNE est autorisée à effectuer des travaux de branchement ENEDIS sous trottoir Boulevard Thiers – D925C à Eu, **du Lundi 22 septembre 2025 de 8h00 au Vendredi 17 octobre 2025 à 18h00**, selon avancement des travaux.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes, selon avancement des travaux :

- Interdiction de stationner du N°35 au N°43 Boulevard Thiers, à l'exception des engins de l'Entreprise SATO.
- Une signalisation sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise SATO pour informer les piétons d'emprunter le trottoir d'en face le temps des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone des travaux.
- La signalisation sera mise en place sous la responsabilité de l'Entreprise SATO.

**Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

... / ...

Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr



**Article 4 :** Immédiatement après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 5:** La présente autorisation sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est, en outre, accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée, en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

**Article 6 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera, en outre, responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le cinq août deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'Eu

  
Pour le maire empêché  
1<sup>ère</sup> adjointe  
Mme Dejancœur

